
**Ministère de l'Énergie,
du Pétrole et des Mines**

Projet d'arrêté n°..... abrogeant et remplaçant l'arrêté n° 7604/MEDER/CRSE du 23 mai 2016 portant approbation du Règlement de service de la Société Énergie Rurale Africaine pour la Concession d'Électrification rurale de Kaffrine – Tambacounda - Kédougou

LE MINISTRE DE L'ÉNERGIE, DU PÉTROLE ET DES MINES,

- VU la Constitution ;
- VU la loi n° 2021-31 du 9 juillet 2021 portant Code de l'Électricité ;
- VU la loi n° 2021-32 du 09 juillet 2021 portant création, organisation et attribution de la Commission de Régulation du Secteur de l'Énergie (CRSE) ;
- VU le décret n° 2022-1593 du 12 septembre 2022 portant organisation et fonctionnement de la Commission de Régulation du Secteur de l'Énergie ;
- VU le décret n° 2024- 921 du 02 avril 2024 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n° 2024-939 du 05 avril 2024 portant nomination des ministres et secrétaires d'État et fixant la composition du Gouvernement ;
- VU le décret n° 2024-940 du 05 avril 2024 portant répartition des services de l'État et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ;
- VU le décret n° 2024-946 du 08 avril 2024 relatif aux attributions du Ministre de l'Énergie, du Pétrole et des Mines ;
- VU l'arrêté n° 3964 du 29 mai 2012 portant attribution d'une licence de vente d'énergie électrique à la Société Énergie Rurale Africaine ;
- VU l'arrêté n° 3965 du 29 mai 2012 portant attribution d'une concession de distribution d'énergie électrique à la société Énergie Rurale Africaine ;
- VU l'arrêté n° 6531 du 27 avril 2022 relatif à l'approbation du Code réseau ;
- VU le Contrat de Concession signé entre l'État du Sénégal et le groupement EDF-CSI Matforce le 29 juin 2011 ainsi que son cahier des charges ;
- VU l'avenant n° 1 au Contrat de Concession signé entre l'État du Sénégal et Énergie Rurale Africaine (ERA) le 16 janvier 2019 ;
- VU l'avis favorable de la Commission de Régulation du secteur de l'Énergie n° 09/2024 du 27 mars 2024,

- SUR la note de présentation du Directeur de la Stratégie et de la Réglementation,

ARRETE :

Article premier. Le Règlement de Service de Energie Rurale Africaine (ERA) pour la Concession d'Electrification rurale de Kaffrine - Tambacounda -Kédougou- est approuvé.

Article 2.- La Société ERA est soumise aux obligations des dispositions du Règlement de Service.

Article 3.- La Commission de Régulation du Secteur de l'Energie est chargée de veiller et de suivre l'application du Règlement de Service qui sera publié, conformément aux dispositions prévues à cet effet.

Article 4.- L'arrêté n° 7604/MEDER/CRSE du 23 mai 2016 portant approbation du Règlement de service de la Société Energie Rurale Africaine pour la Concession d'Electrification rurale de Kaffrine – Tambacounda - Kédougou est abrogé.

Article 5.- Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le

Le Ministre de l'Energie,
du Pétrole et des Mines



Birame Soulèye DIOP

Ampliation :

- SGG
- MEPM/CAB
- CRSE
- ASER
- Intéressé
- J.O
- Archives/chrono